

**From:** admin@equiagglo.ca  
**Sent:** June 3, 2021 17:43  
**To:** 'Martel, Jean'  
**Cc:** 'sylvie.parent@longueuil.quebec'; 'Bastien, Monique'; 'Boivin, Jean-François'; 'Bouchard, Éric'; 'Gagnon, Steve'; 'Poitras, Jacques E.'; 'Doreen, Assaad'; 'Murray, Martin'; 'Brodeur, Pierre'  
**Subject:** Des questions au Conseil de l'Agglomération

Monsieur Martel,

Lors de la période des questions en début de séance du conseil d'agglomération de Longueuil du jeudi 20 mai dernier, M. Serge Simon vous a posé la simple question suivante, au chrono de 15 minutes 12 secondes de la captation vidéo.

*« Comment justifiez-vous que la ville de Boucherville est la ville liée qui est la plus pénalisée par le déséquilibre fiscal avec Longueuil, laissant annuellement sur la table plus de 5M\$. Depuis les 12 dernières années, ce serait donc plus de 60M\$ que vous avez fait perdre aux Bouchervillois. Comment expliquer votre silence complice sur cet enjeu? »*

Étant interpellé en ces temps d'élection et compte tenu du travail qu'ÉquiAgglo a fait depuis son lancement afin de donner l'heure juste sur les enjeux financiers des villes liées afin que tous soient sur la même longueur d'ondes, il était difficile de ne pas répondre à la question.

La question posée ne visait évidemment pas à expliquer la théorie du Bozon de Higgs ou pourquoi l'astromobile Persévérance ne peut être commandé en temps réel à partir de la Terre. Le citoyen dit 5M\$ par année et pour 12 ans, et que cela donne 60M\$. Fort probablement sous l'impulsion des calculs effectués par ÉquiAgglo, M. Simon pose une question toute simple, directe, précise et sans fioriture.

Plusieurs principes et considérations se posent lorsqu'on doit attribuer les dépenses de fonctionnement d'un organisme aussi important que l'agglomération de Longueuil : est-ce que la répartition est juste et équilibrée? Est-elle basée sur des éléments pertinents et sera-t-elle viable à long terme?

Plutôt que d'analyser les pour et les contres de la méthode actuelle, vous avez opté pour une réponse longue de 10 minutes. Une telle envolée oratoire aurait dû être rappelée à l'ordre par le président du conseil puisque l'article 84 de la Section XI intitulé Période de questions du public prévoit que « *La réponse doit être brève et claire* ». Pire, l'élément technique que vous soulevez sur la limite subséquente imposée en fonction de l'indice des prix à la consommation n'est pas pertinente à la question si la répartition qui est faite au départ est inadéquate. De plus, avec l'intervention du président du conseil M. Steve Gagnon qu'il lira en fin de séance du conseil d'agglomération, on commence à prendre la mesure de l'opacité face à tout questionnement du fonctionnement de l'agglomération, une résistance qui dure depuis plus de 15 ans.

Prenons le point du plafonnement de l'accroissement des dépenses mixtes. Vous nous indiquez que le règlement sur les dépenses mixtes renouvelé en 2014 pour cinq ans a été renouvelé en 2019, mais pour dix ans. Le seul motif qui semble valable pour avoir renouvelé pour dix ans quand lors du vote, Brossard et Saint-Bruno optaient pour cinq ans, semble être la clause du plafond des dépenses à l'inflation. Vous n'en parlez pas lors de votre intervention à la séance du conseil de jeudi dernier, mais vous y avez fait référence lors de la séance du lundi à Boucherville comme l'indique le journaliste François Laramée de l'hebdomadaire La Relève. Il rapporte vos paroles qui sont: « *Ce règlement vient plafonner la contribution des villes liées à l'agglomération de Longueuil, dont fait partie Boucherville, en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC). Ainsi, si les*

*dépenses pour les services administratifs venaient à dépasser l'IPC, seule la Ville de Longueuil en assumerait les coûts excédentaires, limitant le fardeau fiscal des villes liées ».* Mais, est-ce si bien pour Boucherville de s'être engagé pour dix ans selon ces termes?

Concentrons-nous sur ce qui peut être compté. Les dépenses mixtes en 2019 étaient de l'ordre de 23,2M\$. La part de Boucherville selon les calculs effectués par la ville de Longueuil et qu'on a pu reproduire dans un fichier qui vous a été transmis le 14 mai 2019 est de 14,75%; cela représente un montant de 3,427M\$. Retenons l'hypothèse que les dépenses mixtes auraient augmenté de 1% au-delà de l'inflation annuelle. Ainsi, Boucherville aurait vu sa part de dépenses en 2020 être retranchée de 34 200\$. En revanche, si la formule de partage des dépenses mixtes suivait la même règle de quote-part que celle de la Régie intermunicipale de la police de Richelieu Saint-Laurent que nous avons eu l'occasion de présenter aux nombreux élus qui ont participé au lancement d'ÉquiAgglo, la part des dépenses mixtes imputées à Boucherville serait de 2,814M\$, pour un écart de plus de 607 000\$. Plutôt que de travailler en équipe avec les villes de Brossard, Saint-Bruno et Saint-Lambert, Boucherville s'est contenté d'une petite victoire de plafond d'inflation, pour autant que l'on connaisse un dépassement au-delà de l'inflation de l'ordre de 34 200\$ contre une certitude de 607 000\$. Et cela est vrai pour chaque année depuis 2006 jusqu'en 2028 et cela justifiait selon vous de se donner en pâture pour dix ans.

À un autre moment, vous avez abordé l'impact de la diminution du facteur du potentiel fiscal de 1,65 à 0,48. Évidemment, ce changement imposé par Longueuil et Boucherville avait soulevé de vives réactions, dont à Saint-Lambert, et surtout lorsqu'on pouvait tous réaliser que Boucherville en bénéficiait financièrement au détriment des autres. Mais, à l'évidence, vous avez du mal à pleinement aborder cette question, puisqu'une répartition des dépenses sur la base d'utilisateur-payeur aurait permis à Boucherville de s'en sortir aussi bien et encore mieux pendant toutes ces années. C'est ce point précisément que tentait de soulever Monsieur Simon.

En diminuant le facteur d'ajustement du potentiel fiscal pour le commercial et l'industriel de 1,65 à 0,48, ce changement a avantagé Boucherville et pénalisé Longueuil. Si cette entente a eu lieu et que Longueuil a lâché du lest, c'était nécessairement pour plaire à Boucherville alors que Longueuil avait besoin d'au moins un allié. De plus Longueuil avait encore beaucoup de marge de négociation, car elle venait d'hériter d'un énorme cadeau fiscal – un gain de plusieurs dizaines de millions de dollars par année transférés par les 4 autres villes, cadeau de la fusion forcée par Louise Harel et Lucien Bouchard et surtout de la défusion de Jean Charest et Jean-Marc Fournier.

Les conséquences directes de cette diminution du potentiel fiscal ont évidemment plu aux villes comptants déjà des secteurs industriel et commercial bien développés, sauf Longueuil et surtout Saint-Lambert qui a été frappée de plein fouet. De plus, et contrairement à Longueuil, c'était la deuxième fois que Saint-Lambert se faisait frapper et elle n'avait pas la taille pour absorber de tels chocs. Pour avoir une idée de l'impact, passer 1,65 à 0,48 a engendré des dépenses additionnelles de 2,7M\$ et 1,9M\$ à Longueuil et Saint-Lambert respectivement – ce qui représentait 27\$ par année par ménage à Longueuil et 189\$ de plus par ménage à Saint-Lambert, et ce afin de procurer un avantage de 170\$ aux ménages de Boucherville! On voit bien comment cet arrangement a permis de transférer un fardeau disproportionné sur la petite municipalité de Saint-Lambert. Mais qu'est-ce qui pouvait justifier cet accroissement de leur fardeau fiscal?

Sans justification valable, on est obligé de reconnaître que Boucherville acceptait d'encaisser ce bénéfice fortuit mais significatif de 2,7M\$ par années simplement parce qu'elle pouvait bénéficier indument d'une négociation qui a pu être imposée par un jeu d'alliance. Mais, outre l'éblouissement d'un gain à court terme, il reste qu'une administration plus aguerrie aurait dû réaliser que Boucherville demeurait en réalité la ville la plus pénalisée par ce calcul de la quote-part, que ce soit en utilisant d'autres règles de partage des dépenses, disons, plus adéquates et évoluées, comme on les retrouve dans les MRC avoisinantes, ou selon des règles élémentaires de gestion et de compatibilité que toute entreprise soucieuse retient afin de bien refléter les charges et risques de ses différentes gammes de produits.

Par exemple, en retenant une formule de quote-part pour la sécurité publique comme celle de la Régie intermunicipale de la police de Richelieu Saint-Laurent dont nous avons fait état ci-dessus, Boucherville ressortirait gagnante, non seulement en valeur absolue de 3,8M\$, mais en proportion de sa population. Ceci est dû au fait que cette régie intermunicipale ne répartit pas ses dépenses uniquement en fonction du potentiel fiscal – richesse foncière pour être plus précis, mais aussi selon la taille des populations desservies : c'est assez facile à comprendre que plus il y a de monde à servir, plus ça coûte cher, peu importe la valeur imposable de l'immeuble! D'autres MRC ou régies vont plus loin et tiennent compte du nombre d'incidents et de la grandeur du territoire à parcourir ou des types de commerces. On pourrait aussi penser que ce serait avantageux par tous de reconnaître les effets bénéfiques des initiatives de préventions contre le crime ou du poids des matières recyclables ou biométhanisables contrairement aux matières qui prennent le chemin des sites d'enfouissement de plus en plus chers.

Toute entreprise qui se respecte comprend qu'il est important de bien attribuer les coûts aux unités qui les génèrent. Ainsi, elle crée des incitatifs efficaces et permanents pour assurer une utilisation raisonnable et rationnelle de ses précieuses ressources. De plus, elle est mieux placée pour d'identifier les problèmes de performance qui pourraient se développer avec le temps, et donc mieux positionnée pour apporter les correctifs nécessaires. Mais pendant toutes ces années, Boucherville et Longueuil continuent de faire la sourde oreille et évitent d'introduire des principes de saine de tarification de services.

ÉquiAgglo continue de croire que la répartition des dépenses de l'agglomération selon le potentiel fiscal est une hérésie d'une autre époque. D'abord, ce n'est pas le rôle de l'agglomération de voir au transfert des revenus. En s'immisçant dans ce champ, elle dédouble et ajoute injustement à une charge fiscale déjà progressive des gouvernements de Québec et d'Ottawa, qui faut-il le rappeler, est des plus élevées en Amérique. Pire, en perpétuant cette mentalité de « bar ouvert », elle se prive d'un incitatif économique efficace qui lui permettrait de bien apparier ses revenus avec les dépenses et les risques trop facilement transférés à la collectivité. Que ce soit Molson qui décide de venir s'installer à Longueuil, ou une usine chimique qui s'installe à Boucherville, pourquoi la ville et l'agglomération qui taxent ces entreprises pourraient continuer d'ignorer les frais de services ou les risques intrinsèques de ces entreprises?

Même si l'agglomération de Longueuil était constituée de villes toutes créées égales et capables d'attirer de nouvelles industries, il n'y a rien dans cette formule de quotes-parts qui reflètent l'utilisation des ressources et l'accroissement du risque. Pire, toutes les primes que ces entreprises doivent supporter seront encaissées par la ville hôte. Enfin, faut-il rappeler que Saint-Lambert est une ville enclavée et incapable de développer un secteur industriel aussi important qui lui apporterait les mêmes compensations que celles de Boucherville, Brossard ou Saint-Bruno – faut-il les taxer encore plus pour autant?

On devrait plus s'étonner qu'à ce jour que vous n'avez pas communiqué avec nous pour comprendre les formules derrière nos multiples exemples qui démontrent sans ambages que Boucherville est la ville la plus pénalisée, que vous de vous étonner des réactions des résidents de Saint-Lambert.

Pour conclure, revenons encore à l'article de M. François Laramée sur le conseil de la ville de Boucherville du lundi 17 mai, qui vous cite encore : « *La situation actuelle n'est pas parfaite, ça pourrait peut-être être mieux, mais le pacte nous a entre autres permis d'offrir aux citoyens de Boucherville un gel de taxes au cours des sept dernières années, d'abaisser notre dette et de réaliser de très nombreux projets* ».

Vous avez également repris ce message au conseil d'agglomération. Cela nous inquiète au plus haut point, car, une fois la formule à l'équilibre en 2013 après l'étalement sur une période de sept ans du passage progressif du coefficient du potentiel fiscal de 1,65 à 0,48 comme vous l'avez rappelé, il ne peut y avoir par la suite d'effet dynamique bénéfique et financièrement avantageux pour une ville plus qu'une autre qui permet de favoriser ou enrichir une ville. De dire que le pacte a enrichi Boucherville – gel de taxes, diminution de dettes et nouveaux projets – semble mathématiquement impossible. Il n'y a que les caractéristiques du parc foncier d'une ville qui peut expliquer les changements dans les valeurs du calcul de la quote-part, notamment le jeu de variations à la

hausse ou à la baisse de la valeur imposable totale, leur répartition entre les catégories et leur poids relatif total d'une ville par rapport aux autres.

À la lecture de ce qui est écrit, il semble que Boucherville est la seule ville qui s'est enrichie par le pacte fiscal pour permettre un gel de taxes durant sept ans, une diminution de dette et la réalisation de nombreux projets. Vous ajoutez à la fin de votre longue réponse de jeudi en séance du conseil d'agglomération que la négociation avec Longueuil a apporté beaucoup, par exemple le retour prochain de la patrouille nautique. Par le passé, il y a eu la Trame verte, les Jeux du Québec, le centre de formation du service de police, et le Boisé du Tremblay. Après que vous ayez fait état de ces négociations entre Boucherville et Longueuil, de votre propre aveu, vous faites un appel du pied direct en sollicitant ouvertement Longueuil et la mairesse de Longueuil pour négocier un autre projet afin de compléter la Trame Verte avec un lien physique près du pont-tunnel. Évidemment que Longueuil vous rendra les faveurs parce que vous contribuez si bien à maintenir le statu quo!

À la lumière de tout ce qui précède et pour répondre à la question de M. Simon, ne croyez-vous pas, M. Martel, que les Bouchervilloises et Bouchervillois auraient tout à gagner si les sains principes de gestion avancés par ÉquiAgglo étaient mis en pratique?

Louis Mercier et Claude Ferguson  
Comité de gouvernance d'ÉquiAgglo  
[www.equiagglo.ca](http://www.equiagglo.ca)